



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le **27/04/2026**
ID : 057-245700695-20260415-D2026_51_SI-AR

DECISION 2026-51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989,

Vu la délibération n°6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le bail d'habitation en date du 16 octobre 2019 conclu entre la CCCE et Monsieur Jacques MENGIS pour l'occupation d'un appartement à VOLMERANGE-LES-MINES (57330),

Vu le bulletin de décès de Monsieur Jacques MENGIS dressé par la mairie de VANTOUX le 6 janvier 2026,

Vu l'état des lieux de sortie du logement établi contradictoirement le 27 mars 2026,

Considérant que l'état des lieux de sortie fait mention de la présence d'une cuisine installée par Monsieur MENGIS et évaluée à la somme de 2 000 €,

Considérant qu'au regard de l'état des lieux de sortie, la caution peut être restituée dans son intégralité, soit la somme de 600 €,

Considérant que l'étude notariée de Maître Cindy PALMISANO-MOURIER, Notaire à Pélissanne (13330) est chargée du règlement de la succession de Monsieur Jacques MENGIS,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le bail d'habitation conclu en date du 16 octobre 2019 avec Monsieur Jacques MENGIS est résilié de plein droit par suite de son décès en date du 2 janvier 2026.

Article 2 :

Compte tenu de l'état des lieux de sortie établi le 27 mars 2026, il est procédé au versement de la somme de 2 600 euros auprès de l'étude notariée de Maître Cindy PALMISANO-MOURIER, Notaire à Pélissanne (13330), chargée du règlement de la succession de Monsieur Jacques MENGIS, et qui se décompose comme suit :

- 2 000 euros pour le « rachat » de la cuisine installée dans le logement,
- 600 euros de restitution de caution.

Article 3 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 avril 2026

Le Président
Roland BALCERZAK



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke.